

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Pays de la Loire
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
paysdelaloire@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

MAIRIE DE TRÉMENTINES

1 rue d'Anjou
49340 Trémentines
02 41 62 55 25
mairie@tremontines.com
www.tremontines.com

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours de
Société générale



FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Notre Dame de l'Assomption

Trémentines (49)

Collecte
patrimoine
religieux
75%
de réduction
d'impôt

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Mairie de Trémentines - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► La mairie de Trémentines souhaite pérenniser l'ouvrage dans le temps

◆◆ LE PROJET

Le conseil municipal de Trémentines, élu en 2020, a décidé d'effectuer les travaux de restauration du clocher et de ses 4 clochetons afin de faire disparaître les pare-gravats installés depuis 2014 et ainsi retrouver une église sécurisée. Le risque à moyen terme pour le clocher concerne le délitement de certains éléments porteurs pouvant provoquer des chutes de matériaux et une fragilité de la structure porteuse.

La flèche est en pierre de tuffeau. L'ajout d'une « sur-couverture » réalisée il y a une trentaine d'années, même si elle est discutable, peut être conservée. En revanche, il faut prévoir l'intervention d'un couvreur pour mieux canaliser les écoulements du clocher nécessaire à la préservation des clochetons et des pierres de tuffeau. De plus, cet apport d'eau contribue au développement de mousses et autres micro-organismes lesquels, avec leurs racines, dégradent encore plus le tuffeau.

Sans entretien et programmes de restauration, les infiltrations seraient amplifiées dans le temps et deviendraient préjudiciables pour la sécurité du public qui accède à l'édifice.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église, dédiée à Saint-Euvert, appelée Église Notre Dame de l'Assomption, date de 1860, le clocher de 1869, le chœur à 7 pans coupés s'éclaire des vitraux de Thierry d'Angers, la Vierge, au centre, portant l'Enfant, qui tient la boule du monde ; à droite, St-Joseph et St-Charles Borromée ; à gauche St-Jean-Baptiste et St-Euvert ; à l'autel, autour d'une composition symbolique figurent dix statuette de Saints ou de Saintes.

L'ancienne église, sans intérêt aucun, avait été agrandie et transformée en 1772. Le clocher, reconstruit en 1687 portait les armes de Colbert ; le chœur datait de 1788.

Les parties supérieures sont construites en pierre de tuffeau. Plusieurs qualités de tuffeau existent. Celui utilisé à l'église de Trémentines est de mauvaise qualité du fait de l'extraction industrielle courante à cette époque (XIX^e). Cela pose des problèmes surtout sur les façades exposées davantage aux intempéries : contreforts moulures, meneaux...

Montant des travaux	950 000 €
Objectif de collecte	40 000 €
Début des travaux	Automne 2023



Crédit photos © Mairie de Trémentines

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78559

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Notre Dame de l'Assomption

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐